



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE | FÉDÉRATION GENEVOISE DES MÉTIERS DU BÂTIMENT (FMB)

Des marchés publics plus éthiques

Les entrepreneurs genevois se sont réunis le 27 juin dernier au Centre de formation du Pont-Rouge, au Petit-Lancy. Belle journée, mais une ombre planait, celle de marchés publics peu scrupuleux.

TEXTE ET PHOTOGRAPHIES: ANNIE ADMANE

Le Centre de formation du Pont-Rouge est l'endroit idéal, depuis sa terrasse du 6^e étage, pour observer la mutation incroyable de ce quartier du Petit-Lancy. Face au bâtiment, c'est un tout nouveau quartier qui se profile, imposant ses volumes en pierre grise, venue d'Allemagne et posée par des travailleurs polonais. C'est justement là que le bât blesse, parce qu'en termes de marché public, on aurait pu mieux faire. Mais on a fait pire encore, avec le futur dépôt des TPG, les Transports publics genevois, puisqu'une enquête est même en cours concernant la succursale suisse d'une entreprise italienne soupçonnée de dumping salarial et, par conséquent, de concurrence déloyale.

Du coup, après des assises en comité réduit, qui ont d'ailleurs permis à Serge Hiltbold, président en exercice, de se reti-

rer et de transmettre le flambeau à Pierre-Alain L'Hôte, la partie publique de l'assemblée avait pour thème: «Marchés publics: après les scandales récents, le pragmatisme à l'horizon?»

Mi-figue, mi-raisin

Pour son dernier discours de président, Serge Hiltbold s'est montré très critique eu égard au climat qui règne à Genève: «Force est de constater que l'année écoulée a été riche en événements, pas toujours du meilleur acabit, et que nous avons avancé de succès en douches froides, de victoires en défaites, d'avancées en graves récessions.» Le président, également député au Grand Conseil depuis dix années, sait de quoi il parle: la défiance suite à certaines affaires peu glorieuses entachant des membres du gouvernement, des incertitudes liées aux instabilités du politique – «Si Genève

a su résister aux crises, à la conjoncture hésitante, voire morose, à une situation économique complexe et mouvante, elle ne le doit en tout cas pas à son politique!» –, même si des exceptions doivent être relevées, notamment le succès dans les urnes de la Réforme fiscale et financement de l'AVS, la fameuse RFFA, accompagnée d'un impôt sur bénéfices à un taux unique de 13,99% pour les sociétés. Ou encore la résolution prise en urgence et à l'unanimité concernant le chantier des TPG (*voir encadré*): «Les députés ont juste clairement dit que le dumping, la violation crasse des dispositions impératives en matière de conditions de travail n'avaient pas leur place à Genève.» Et de regretter que ça n'a pas été le cas pour le chantier de Pont-Rouge, aux irrégularités similaires, déplorant que «la Cour de justice n'y ait rien vu de grave justifiant un arrêt de chantier. L'entreprise en question s'est mise en liquidation une fois les travaux terminés et, pour l'immeuble suivant, une autre entreprise a été mandatée, qui a repris les travailleurs, véhicules et pratiques douteuses.» Partant, Serge Hiltbold n'a pas manqué d'interpeller l'invitée de la journée, Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat chargée du Département des finances et des ressources humaines (DF): «Ne pensez-vous pas que sans instruments pour arrêter les chantiers et sans responsabilisation des maîtres d'ouvrage, il n'y a aucune issue à ces situations? [...] Soutiendriez-vous une modification de la LIRT (loi sur l'inspection et les relations de travail), du règlement sur les marchés publics, des conditions de délivrance des autorisations de construire?»

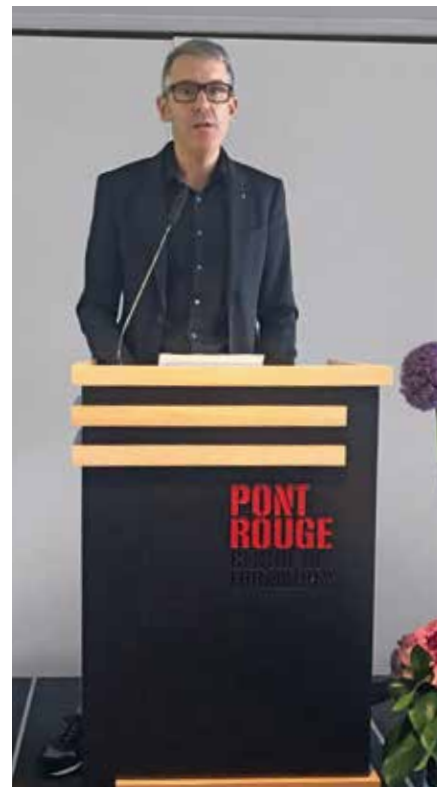
La réponse de la bergère

L'élue a saisi la balle au bond: «Vos préoccupations méritent d'être entendues. La première concerne, à raison, la problématique de la sous-enchère salariale et celle de la concurrence déloyale qui en découle, illustrée récemment par la situation sur le chantier du futur dépôt des TPG. L'enquête suit son cours, mais les accusations sont graves [...]. Depuis 2017, nous avons adopté une modifica-



La conseillère d'Etat Nathalie Fontanet a rassuré l'assemblée en évoquant les mesures coercitives mises en place par le canton.

tion de la loi relative à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (*AIMP, ndlr*), afin de renforcer le cadre existant par un durcissement des mécanismes de sanction. En clair, l'Etat, par l'intermédiaire de l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail), a les moyens d'interdire l'accès aux entreprises qui ne respectent pas les droits des salariés. C'est ce qui a été fait, et c'est une première à l'encontre de l'entreprise visée sur le chantier dont je parlais. C'est également un moyen de mettre la pression sur les maîtres d'ouvrage.» Nathalie Fontanet a en outre évoqué la révision de la loi fédérale sur les marchés publics, conforme aux attentes des entreprises, puisque, précise-t-elle, «les chambres fédérales ont décidé d'intégrer, dans les adjudications, de nouveaux critères relatifs à la qualité et à la fiabilité du prix. L'intégration de ces nouveaux critères va dans le sens des prises de position constantes du Conseil d'Etat et des partenaires sociaux genevois.»



Serge Hiltbold présidait l'assemblée de la FMB pour la dernière fois, en interpellant vivement les autorités cantonales sur la problématique des marchés publics.

Des priorités

Serge Hiltbold a élargi son tour d'horizon à d'autres thèmes importants: d'un côté, un dialogue social chaotique malgré des conditions de travail généreuses dans le monde de la construction et, de l'autre, la question de la limitation de la main-d'œuvre temporaire: «C'est un modèle qui est en jeu, celui des entreprises structurées, [...] qui ne recourent à cette main-d'œuvre que pour faire face à des pics de demande ou à une planification déficiente.»

Autre sujet, purement genevois, la pénurie de logements, sous l'angle particulier des zones de développement définies par le Conseil d'Etat et qui, pour Serge Hiltbold, ne répondent pas aux besoins de la population. Enfin, en élargissant sa vision à la politique fédérale, le président a remis en cause le projet de suppression de la valeur locative, accompagnée de la suppression des déductions des intérêts de la dette et des frais d'entretien.



Le nouveau quartier de Pont-Rouge, emblématique d'irrégularités quant aux conditions de travail, a été mis en exergue par le président Serge Hiltbold.

Sur les deux derniers points, Nathalie Fontanet a confirmé que l'Etat prenait très au sérieux la pénurie de logements, qui «envoie en exil des personnes actives à l'extérieur du canton, et engendre des problèmes de mobilité, et de rentrées fiscales». Elle a cependant souligné les efforts importants consentis par le canton en la matière, mettant en exergue le dynamisme exceptionnel de ce dernier dans ce secteur: «La construction de logements à Genève est au beau fixe; 2018 a même été une très bonne année, puisque le seuil des 2500 logements neufs a été dépassé pour la première fois depuis 1996. Ce chiffre est historique, car largement supérieur à la moyenne des 20 dernières années, qui se montait à 1544. Au total, ce sont donc 2893 logements qui ont été construits en 2018, dont la grande majorité sont des logements neufs. Le parc de logements du canton de Genève s'accroît ainsi de 1,3% en une année.»

Sur la thématique de la suppression de la valeur locative, Nathalie Fontanet a

rappelé que le Conseil d'Etat genevois soutient le projet, en émettant toutefois une restriction sur l'éventualité d'une non-conformité aux principes fédéraux: «Il est vrai que la Constitution fédérale encourage l'accession à la propriété pour un logement occupé par son propriétaire. Mais elle prévoit aussi le principe d'égalité de traitement entre locataires et propriétaires. Ainsi, l'abolition de la valeur locative, sans suppression de certaines déductions actuelles accordées aux propriétaires, pourrait être contraire à la Constitution.» Toutefois, a-t-elle conclu, «le Conseil d'Etat accorde une attention toute particulière à la suppression de ces différentes déductions fiscales [...]. Cela pourrait en effet causer un préjudice à l'activité de construction du canton, mais aussi une diminution des rénovations, laquelle serait préjudiciable, en termes urbanistiques et patrimoniaux, aux mesures visant à économiser l'énergie et à ménager l'environnement.» La situation devient corrélienne. ■

Résolution 883, votée le 7 juin 2019

Chantier TPG «En Chardon»

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant:

- la procédure d'appel d'offres et d'adjudication des travaux d'électricité pour le chantier TPG «En Chardon»;
- les différents prix rendus;
- les nombreuses mises en garde adressées aux TPG de la part des partenaires sociaux et du politique concernant le montant de l'offre la moins-disante émanant de la succursale vaudoise d'une entreprise italienne, notamment le fait que le prix proposé ne couvrait que difficilement les frais de matériaux et portait donc les germes du dumping salarial et social;
- les garanties données par les TPG en matière de vérification de cette offre, relayées par le Conseil d'Etat, ainsi que leur décision d'attribuer ce marché à l'entreprise italienne en question;
- la situation des travailleurs de cette entreprise sur ce chantier dénoncée dans la presse, qui met en exergue des faits d'une gravité sans précédent;
- l'attachement du Grand Conseil à ce que les conditions de travail ne soient pas sacrifiées sur l'autel des délais à respecter ou des prix;
- la nécessaire exemplarité que les chantiers publics doivent revêtir, notamment en lien avec la libre circulation des personnes et les mesures d'accompagnement;
- que, dans de nombreux autres domaines, le principe de prévention prévaut, invite le Conseil d'Etat
 - à exiger des TPG un arrêt immédiat des travaux d'électricité sur le chantier «En Chardon» et la résiliation du contrat y relatif, avec suite de dommages et intérêts, ainsi que la suspension de tout paiement à l'entreprise adjudicataire de ces travaux;
 - à exiger des TPG une prise en charge des différentiels salariaux et autres dommages subis par les travailleurs;
 - à exiger des TPG de procéder immédiatement à l'adjudication des travaux restants à une nouvelle entreprise offrant toutes les garanties de respect des conditions salariales et sociales, en sollicitant à cette occasion le préavis des partenaires sociaux concernés;
 - à exiger des TPG qu'ils renseignent le Grand Conseil dans les meilleurs délais des éventuelles conséquences financières et de délais escomptés sur le chantier en question. ■ AA